

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 09 JUIN 2016

DELIBERATION N°BC/2016.00211

ACCORD-CADRE PASSE AVEC LE DEPARTEMENT DE LA LOIRE POUR LE FINANCEMENT DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT D'ASSAINISSEMENT

Le Bureau communautaire a été convoqué le 08 juin 2016

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de présents : 40

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de voix : 42

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Eric BERLIVET, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Raymond JOASSARD, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

M. Roland GOUJON donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,

M. Bernard LAGET donne pouvoir à M. Marc JANDOT

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Paul CELLE, M. Christian FAYOLLE, M. Daniel JACQUEMET, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, M. Jean-Claude SCHALK, M. Daniel TORGUES

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 17 juin 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20160425-D20160021110-DE

DATE D'AFFICHAGE :20160617

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 09 JUIN 2016

ACCORD-CADRE PASSE AVEC LE DEPARTEMENT DE LA LOIRE POUR LE FINANCEMENT DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT D'ASSAINISSEMENT

Depuis le 1^{er} janvier 2011, Saint-Etienne Métropole exerce la compétence Assainissement. Les opérations d'investissement relatives à l'assainissement peuvent bénéficier de subventions du Département de la Loire.

Cependant, à compter du 1^{er} janvier 2012, les aides aux structures intercommunales de plus de 5 000 habitants sont examinées dans le cadre d'une contractualisation avec le Département de la Loire sur la base d'un programme pluriannuel et dans la limite d'une enveloppe de subvention définie par structure.

A ce titre, le Département de la Loire souhaite conclure avec Saint-Etienne Métropole un accord cadre constituant le cadre prévisionnel et pluriannuel des engagements financiers pour la programmation 2016-2017, étant précisé que seules les opérations listées dans l'accord-cadre pourront bénéficier d'une subvention.

Le projet de contrat de programmation pluriannuelle et son annexe 1 sont joints au présent rapport. Le contrat pourra être modifié, les modifications seront alors actées par avenant.

Chaque opération ainsi définie fera l'objet d'une décision individuelle de la Commission Permanente du Conseil Départemental, en application des règles générales d'attribution et de versement des subventions applicables au moment de la programmation de la demande.

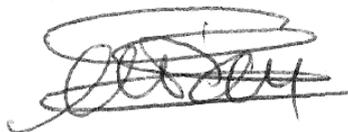
Le suivi du contrat sera assuré par un comité technique regroupant le maître d'ouvrage, les services techniques associés (maîtrise d'œuvre...) et les services du Département qui se réunira autant que de besoin pour assurer le bon déroulement du contrat.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer avec le Département de la Loire l'accord-cadre de programmation pluriannuelle 2016-2017 pour le financement des travaux d'assainissement et les éventuels avenants à intervenir.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU